

26.09.2019 - 17:40 Uhr

Media Service: Mentionner le nom était admissible (Prise de position 55/2019)

Bern (ots) -

Parties: Girardin c. «24 Heures»)

Thème: Identification

Plainte rejetée

Résumé

Le Conseil suisse de la presse a rejeté une plainte de François Girardin contre «24 Heures». Ce dernier reproche à un article paru le 13 juin 2019 de violer le chiffre 7 (respecter la vie privée des personnes, pour autant que l'intérêt public n'exige pas le contraire) de la «Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste». François Girardin est le frère de Lionel Girardin, municipal de la commune de Vevey, actuellement suspendu dans ses fonctions car sous le coup d'une enquête pénale pour gestion déloyale des intérêts publics. En tant que président de la fondation Apollo, il aurait attribué des mandats à des membres de sa famille. L'article évoque la création, par les deux hommes, de la brasserie artisanale Brother Beer Company Girardin & Co.

François Girardin a déposé une plainte auprès du Conseil suisse de la presse car l'article le désigne nommément alors que, dit-il, il n'est pas une personnalité publique. La journaliste mentionne que François Girardin dirige une société informatique, «qui avait été engagée pour gérer cet aspect à la Fondation Apollo, que Lionel Girardin présidait».

La plainte est rejetée car, en l'espèce, la personne concernée apparaît publiquement en rapport avec l'objet de la relation médiatique. En appelant leur brasserie artisanale Brother Beer Company Girardin & Co, François et Lionel Girardin sont implicitement d'accord d'apparaître publiquement pour tout ce qui concerne cette société. Et dans le cadre de son article, il est parfaitement normal que la journaliste rappelle l'épisode de la Fondation Apollo qui a conduit à la suspension de Lionel Girardin, et par là qu'elle précise que la société informatique en question est dirigée par son frère François Girardin.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100833025> abgerufen werden.